



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : ADHESION AU CEREMA DANS LE CADRE DE LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A L'ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE	Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 30 Votants : 32 Délib. n°4- 12/12/2023
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la Commune de Bouleternère - Salle Jules Gaspard, sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : le mardi 5 décembre 2023

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS VERGNETTES Nathalie (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : BOHER Monique (T), CRISTOFOL Françoise (T), GOMEZ Claude (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), PETIT Vivien (T), VIDAL Sylvie (T).

Absents ayant donné pouvoir : BURGHOFFER William (T) à AYMERICH Claude (T) PARRILLA Jérôme (T) à METLAINE Naïma (T).

BONMARTEL Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales,

Date de réception de l'AR: 18/12/2023

066248650415-DE_0871-2023-DE

CONSIDERANT que le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est un organisme public sous tutelle du ministère de la Transition écologique et du Ministère de la Cohésion des Territoires (qui porte le programme Petites Villes de Demain - PVD, piloté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires : ANCT).

Dans ce cadre, la Communauté de communes peut bénéficier

- de l'expertise et appui technique du CEREMA pour accompagner la démarche de Projet de Territoire ou intervenir sur des thématiques précises et
- d'un cofinancement ANCT/CEREMA laissant une part à charge de la collectivité entre 20% et 30% du montant de la mission.

CONSIDERANT qu'après avoir consulté un cabinet « indépendant », le coût prévisionnel s'avère plus élevé que celui du CEREMA (+6000€), sans pouvoir prétendre à l'aide de l'ANCT puisque tous les cabinets consultants ne sont pas « conventionnés ».

A titre d'information, le montant estimé pour cette mission s'élève à 47836.80€ auquel s'ajoute une adhésion annuelle de l'ordre de 0.05€/habitant.

Soit : mission accompagnement + adhésion annuelle = 48776.30€ TTC (hors subventions)

CONSIDERANT que la mission consistera par :

- Réaliser un Etat des lieux partagés (notamment à partir de documents et données existantes)
- Identifier, Fédérer et mobiliser les acteurs du territoire, c.-à-d. : rencontres organisées avec les Elus mais également avec les techniciens, les associations, les habitants, les commerçants, la « Société Civile »
- Mener des ateliers participatifs pour chaque phase de travail :
 - Définir des enjeux prioritaires
 - Identifier des actions rassemblées dans un document socle = plan d'actions.

Les services de la Communauté de communes seront sollicités, notamment dans la fourniture des données, l'organisation et la mise en place des réunions, la mobilisation des élus et partenaires.

CONSIDERANT que le CEREMA indique qu'il pourrait intervenir fin d'année 2023 et finaliser l'accompagnement avant fin 2024 (les services devront ensuite reprendre les éléments de travail pour rédiger le document unique).

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

APPROUVE l'adhésion au CEREMA pour mener la mission Elaboration du Projet de Territoires fonctionnaires stagiaires.

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

RF
Prades

Fait et délibéré à Ile sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 18/12/2023

Pour extrait certifié conforme,
066-248600415-DE_087_2023-DE

Le Président
Marc BIANCHINI



RF
Prades

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 18/12/2023
066-246600415-DE_087_2023-DE